

LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE
EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Votre vigilance concernant l'évolution des travaux relatifs à la politique de lutte contre la tuberculose est décidément sans faille. Vos questions sont précises et j'y répondrai point par point.

Concernant le plan de lutte contre la pauvreté, celui-ci n'a malheureusement pas encore été approuvé par les gouvernements, contrairement à ce qui avait été annoncé avant l'été. Cela ne devrait en principe pas tarder, mais je n'ai pas de date précise à vous communiquer, la coordination de ce travail étant de la responsabilité des ministres de la Santé et de l'Aide aux personnes de la Commission communautaire commune.

Au niveau fédéral, le groupe technique s'est réuni le 17 février et a fait rapport au groupe de travail intercabinefs le 26 avril. Lors de cette dernière réunion, des points-clés ont été identifiés et discutés. Le groupe technique sera chargé de définir des pistes concrètes de solutions pour ces différents points.

Je n'ai malheureusement pas beaucoup plus d'informations à ce stade et l'agenda des prochaines réunions n'est pas encore arrêté. Aucune nouvelle réunion ne s'est tenue depuis lors.

Les travaux entrepris à l'hôpital Saint-Pierre seront bientôt terminés. Il reste quelques aménagements complémentaires à effectuer pour pouvoir accueillir les différentes catégories de patients.

Voilà donc ce que je peux répondre sur l'évolution de ces travaux dont je ne maîtrise pas l'agenda.

Le Fonds des affections respiratoires (FARES) relève effectivement de mes compétences. Son plan opérationnel 2015-2017 se termine à la fin de cette année. Comme le prévoit l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de septembre 2013, le FARES a remis à mes services un nouveau plan opérationnel couvrant la période 2018-2020. Celui-ci est en cours d'examen au sein de mon administration. La décision concernant ce nouveau plan opérationnel et son financement interviendra d'ici la fin de l'année, selon le même agenda que pour les acteurs de promotion de la santé. Un comité d'accompagnement sera mis en place pour suivre ce

plan opérationnel, afin d'être à l'écoute de leurs constats et des différents états d'avancement de ce plan.

Vous avez raison de dire qu'il y a lieu d'avoir quelques inquiétudes par rapport à la situation des migrants. Il faut rappeler la responsabilité de l'État fédéral dans l'accompagnement de ces populations, surtout s'agissant ici de problèmes sanitaires qui pourraient avoir un impact sur le groupe de migrants, mais aussi plus largement. Nous relayons cette inquiétude au niveau du gouvernement dans son ensemble dans nos contacts avec le gouvernement fédéral.